

Ont participé à la consultation :

M. Jacques Noble (Animateur)
M. Laurent Fouché (Secrétaire)
Mme. Karine Vergnaud
M. Claude Fort
M. Jean-Jacques Raboisson
M. Bruno Renon
M. Yadaly Sakho

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE**1° Sujet(s) « Pour décision »**

✓ Homologation du règlement du Festival Foot U13 PITCH.

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

Néant.

3° Questions et informations diverses

Néant

INTRODUCTION

Formalités : Le PV N°5 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du **11/09/2026** est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »**1° - Règlement du Festival Foot U13 PITCH**

Pour donner suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « jeunes », la commission procède à une relecture du règlement du Festival Foot U13 PITCH et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 1 : Le Commission homologue ce règlement et le transmet au Comité de direction, pour validation.

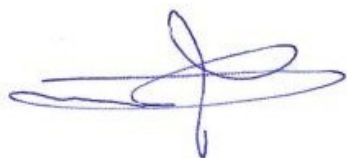
Pour : 7 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 06/10/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Homologation du Règlement du Festival Foot U13 PITCH	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

**L'animateur,
Jacques Noble**



**Le Secrétaire,
Laurent Fouché**

